



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE  
NATASHQUAN, LE 11 MARS 2019, À 19h00.**

---

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur André Barrette	Maire
Madame Marie-Claude Vigneault	Conseillère
Monsieur Simon Landry	Conseiller
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur Alain-P Landry	Conseiller
Monsieur André-Marie Carbonneau	Conseiller

**EST ABSENT :**

Aucun

*Sont également présents : Léonard Landry, directeur général,  
Francis Bourque, directeur général, adjoint et Tanya Déraps,  
secrétaire-trésorière, adjointe.*

---

**1. Moment de réflexion**

**2. Constat du quorum et ouverture de la séance**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**4. Adoption du procès-verbal suivant :**

- a) Procès-verbal de la séance régulière du 04 février 2019

**5. Administration**

- a) Ajout d'un signataire de chèque caisse populaire Desjardins /  
Résolution
- b) Emprunt 99,000.00\$ / Résolution
- c) Règlement 2019-02-001; emprunt TECQ 2014-2018 / Adoption
- d) Direction générale / Résolution
- e) Abrogation avis de motion 2019.005 / Résolution

**6. Ressources humaines**

- a) Préposé eau potable contrat Denis Déraps / Résolution
- b) Abrogation résolution 2019-023 / Résolution

**7. Services au citoyen(ne)**

- a) Lumière patinoire achat des attaches / Résolution
- b) Demande du Comité de la Mi-Carême / Résolution
- c) Demande du journal Le Portageur / Résolution
- d) Demande de la brasserie La Mouche / Résolution



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE  
NATASHQUAN, LE 11 MARS 2019, À 19h00.**

---

- e) Demande du Festival de l'Innucadie / Résolution
- f) Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec / Résolution
- g) Demande d'appuis aux commerçants / Résolution

**8. Sécurité publique**

- a) Limite de vitesse sur la 138

**9. Réseau routier et transport**

- a) Allée des Galets; stationnement

**10. Affaires nouvelles**

- a) Dossier port de pêche
- b) Autorisation responsable de clicSécur pour Léonard Landry / Résolution

**11. Comptes à payer**

- a) Comptes à payer municipalité / Résolution
- b) Comptes à payer aéroport / Résolution

**12. Comptes payés**

- a) Récapitulatif des opérations monétaires
- b) Chèques conciliés

**13. Balance de vérification**

**14. Correspondance**

**15. Période de questions**

**16. Clôture de la séance**

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 11 MARS 2019, À 19h00.**

---

**1. Moment de réflexion**

Le moment de réflexion est fait par André Barrette. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

**2. Constat du quorum et ouverture de la séance ordinaire**

Après constat du quorum, la session est ouverte à 19h01.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Marie-Claude Vigneault, appuyé par Simon Landry et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-032**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**4. Adoption du procès-verbal suivant :**

**a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février 2019**

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par André-Marie Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-033**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du 04 février 2019.

**5. Administration**

**a) Ajout d'un signataire de chèque caisse populaire Desjardins**

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Marie-Claude Vigneault et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-034**

**QUE** monsieur Francis Bourque, directeur général adjoint, soit autorisé comme signataire de chèques ou autres documents relatifs aux comptes de la municipalité à la Caisse Desjardins de Havre-Saint-Pierre. Tous les comptes en rapport avec les opérations de la Municipalité et de l'aéroport sont concernés par la présente résolution.

**b) Emprunt de 99,000.00 \$**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Natashquan accuse un manque de liquidité depuis le début de sa restructuration;

**ATTENDU QUE** l'institution financière de la Municipalité a restreint la marge de crédit de cent mille dollars (100,000.00 \$) par le passé, ce qui a privé la Municipalité de toute marge de manœuvre;

**ATTENDU QUE** les comptes fournisseurs en souffrance s'accroissent et que les fonds de liquidité manquent en attendant les entrées de nouveaux fonds pour le fonctionnement;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 11 MARS 2019, À 19h00.**

---

**ATTENDU QUE** les dividendes importants provenant de l'entente avec Hydro-Québec seront disponibles à l'automne 2020;

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Alain-P Landry et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-035**

**QUE** la municipalité de Natashquan négocie un emprunt au montant de quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (99 000.00\$) remboursables sur réception des dividendes de l'entente avec Hydro-Québec prévus pour décembre 2020. Les intérêts sur cet emprunt seront payables mensuellement jusqu'à paiement complet du capital.

**QUE** le maire et le directeur-général soient autorisés à signer tous les documents utiles dans ce dossier, pour et au nom de la municipalité.

**c) Règlement 2019-02-001; emprunt TECQ 2014-2018**

**Règlement 2019-02-001**

**Règlement d'emprunt TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QU'IL** est devenu nécessaire de poursuivre dans le dossier de la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;

**ATTENDU QUE** le coût de ces travaux est estimé à 530 749.00\$;

**ATTENDU QU'IL** est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné par le conseiller André-Marie Carbonneau, à la séance du 04 février 2019 et que le projet de règlement a été déposé;

Il est proposé par André-Marie Carbonneau, appuyé par Simon Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2019-036**

**QUE** le règlement no : 2019-02-001, soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

**Règlement décrétant l'exécution de travaux municipaux et autorisant un emprunt**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

**ARTICLE 2**



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE  
NATASHQUAN, LE 11 MARS 2019, À 19h00.**

---

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux suivants :

Une définition du projet et une estimation pour la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, expertise pour la mise à niveau des bâtiments de distribution de l'eau potable travaux de mise à niveau au bâtiment des puits, au bâtiment et au réservoir d'eau potable ainsi que le prolongement de la conduite d'eau potable sur l'allée des Anciens. Tel qu'il apparaît aux lignes 102 à 104 dans la programmation des travaux via la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) de décembre 2018.

**ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 530 749.00\$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3.1**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 530 749.00\$ sur une période de 10 ans.

**ARTICLE 4**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire un emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE  
NATASHQUAN, LE 11 MARS 2019, À 19h00.**

---

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée par le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

<b>AVIS DE MOTION LE :</b>	<b>04 fév. 2019</b>
<b>DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :</b>	<b>04 fév. 2019</b>
<b>RÈGLEMENT ADOPTÉ LE :</b>	<b>11 mars 2019</b>
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR LE :</b>	<b>11 mars 2019</b>
<b>AVIS DE PROMULGATION :</b>	<b>12 mars 2019</b>

\_\_\_\_\_  
ANDRÉ BARRETTE,  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
LÉONARD LANDRY,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

**d) Direction générale**

Il est proposé par Marie-Claude Vigneault, appuyé par André-Marie Carbonneau, et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2019-037**

**QUE** Francis Bourque, directeur général adjoint soit promu au poste de directeur général à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, sous la supervision et l'accompagnement de Léonard Landry jusqu'au 30 juin 2019. Une évaluation sera faite au cours de cette période selon les besoins de fonctionnement de la municipalité.

**e) Abrogation avis de motion 2019-005**

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Alain-P Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2019-038**

**QUE** l'avis de motion 2019-005 soit abroger et remplacer par la résolution 2019-035.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE  
NATASHQUAN, LE 11 MARS 2019, À 19h00.**

---

**6. Ressources humaines**

**a) Préposé eau potable contrat Denis Deraps**

**Contrat entre Denis Déraps  
et la  
Municipalité de Natashquan**

Sous l'autorité de la direction générale,

Amendement au contrat de monsieur Denis Déraps, préposé à l'eau potable du réseau municipal avec fonction de compagnon dans le profil OTUND (Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution) pour la durée de la formation de monsieur Denis J. Landry.

**DURÉE DE L'EMPLOI**

La durée de la prolongation de l'emploi est de six à dix mois selon la possibilité pour Denis J. Landry, d'effectuer le nombre d'heures obligatoires et l'examen requis pour effectuer seul le travail de traitement de l'eau potable et la surveillance des puits et le fonctionnement des installations de l'usine de distribution de l'eau.

**COMPÉTENCE REQUISE ET OBLIGATOIRE**

La certification de compagnon est obligatoire pour valider les heures effectuées par Denis J. Landry dans le but de passer l'examen d'aptitude pour le travail dans le cadre du profil OTUND.

**CONDITION ET RÉMUNÉRATION**

La semaine régulière de travail s'étalera sur cinq jours/semaine à raison de trois heures/jour au taux horaire de vingt et un dollars l'heure (21.00\$/l'heure), pour une rémunération hebdomadaire de trois cent quinze dollars (315.00 \$) plus les bénéfices marginaux applicables à l'emploi.

Une somme de quarante dollars/semaine sera versée à Denis Déraps en essence pour l'emploi de son véhicule en déplacement hebdomadaire relatif à l'emploi.

Il est proposé par Simon Landry, appuyé par Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-039**

**D'ACCEPTER** les conditions énumérées ci-dessus et d'autoriser le directeur-général à signer cette entente avec l'employé Denis Déraps.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 11 MARS 2019, À 19h00.**

---

**b) Abrogation résolution 2019-023**

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Alain-P Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-040**

**QUE** la résolution 2019-023 soit abroger et remplacer par la résolution 2019-039.

**7. Services au citoyen(ne)**

**a) Lumière patinoire achat des attaches**

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Marie-Claude Vigneault, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-041**

**QUE** les membres du conseil autorisent l'achat des attaches pour les lumières de la patinoire et qu'elle soit commandée au prix mentionné par monsieur Francis Bourque.

**b) Demande du Comité de la Mi-Carême**

Il est proposé par Marie-Claude Vigneault, appuyé par Simon Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-042**

**QUE** la municipalité accepte que le comité de la Mi-Carême installe l'une de ses pancartes près de l'entrée principale de la Municipalité ainsi que l'utilisation d'une prise de courant pour le fonctionnement de celle-ci.

**c) Demande du journal Le Portageur**

Il est proposé par Marie-Claude Vigneault, appuyé par André-Marie Carbonneau, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-043**

**QUE** la municipalité accepte de participer à la campagne de financement dans le cadre du projet la culturelle vague d'Odilon en offrant un montant 50.00\$ au journal Le Portageur.

**d) Demande de la brasserie La Mouche**

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par André-Marie Carbonneau, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-044**

**QUE** la municipalité réponde positivement à la demande de monsieur Gabriel Turner pour l'alimentation en eau potable avant l'ajout de produits chimiques dans l'eau distribuée sur le réseau. Toutefois, certains points devront être vérifiés avant l'installation de valve d'alimentation au bâtiment des pompes, l'accès dans la zone concernée et l'étendue des responsabilités de chacun suite à l'utilisation de l'eau non traitée par la municipalité. Si une opérations cause problème, le tout devra être ré-évaluer et approuvé. Un document déchargeant la municipalité de toute responsabilité ou





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 11 MARS 2019, À 19h00.**

---

poursuite relative à cette activité devra être signée avant le début de l'opération.

**e) Demande du Festival de l'Innucadie**

Il est proposé par Marie-Claude Vigneault, appuyé par Alain-P Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-045**

**QUE** le directeur général adresse une lettre à madame Monique Bouchard l'informant de la problématique entourant sa demande et de l'état de la situation vis-à-vis le terrain de l'entreprise Mantéo Maticap loué au MERN.

**f) Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ex-premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

**CONSIDÉRANT QUE** le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

**CONSIDÉRANT QU'EN** date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises, 1.6 million, ne sont toujours pas inscrit au registre;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu, qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards, vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

Il est proposé par Simon Landry, appuyé par Alain-P. Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-046**

**QUE** la municipalité de Natashquan invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 11 MARS 2019, À 19h00.**

---

**QUE** le conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

**QUE** le conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales.

**QUE** le conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation, afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

**g) Demande d'appuis aux commerçants**

Il est proposé par Renée Lapierre, appuyé par Simon Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-047

**QUE** la municipalité de Natashquan appui la démarche des commerçants de l'Est de la Minganie qui demande un soutien financier du gouvernement du Québec dans le domaine du transport de marchandises et autres produits essentiels aux résidents de notre région.

**8. Sécurité publique**

**a) Limite de vitesse sur la 138**

Une demande a été formulée à la direction générale afin qu'une représentation soit faite à la Sureté du Québec pour une surveillance plus sévère concernant les limites de vitesse dans le village.

**9. Réseau routier et transport**

**a) Allée des Galets; stationnement**

André Barrette, maire, explique aux membres du conseil qu'une lettre sera envoyée au citoyen habitant sur l'Allée des Galets concernant les stationnements pour une éventuelle solution et de nouvelle suggestion.

**10. Affaires nouvelles**

**a) Dossier port de pêcher**

André Barette, maire, informe les membres du conseil ainsi que le public présent de la séance d'information qui aura lieu concernant ce dossier.

**c) Autorisation responsable de clicSécur pour Léonard Landry**

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par André-Marie Carbonneau, et résolu à l'unanimité des membres présents :



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 11 MARS 2019, À 19h00.**

---

**2019-048**

**QUE** monsieur Léonard Landry soit nommé responsable des transmissions des documents électroniques, pour utiliser au nom de la municipalité, clicSécur et les services offerts par les ministère et organismes participants.

**EN CONSÉQUENCE**, la résolution est adoptée par les conseillers.

**11. Comptes à payer au 28 février 2019**

**a) Comptes à payer municipalité**

Il est proposé par Alain-P. Landry, appuyé par Marie-Claude Vigneault, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-049**

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 28 février 2019 et en autorise le paiement, selon la disponibilité.

Pour la municipalité : 11, 470.62 \$

**b) Comptes à payer aéroport**

Il est proposé par Simon Landry, appuyé par Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2019-050**

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 28 février 2019 et en autorise le paiement, selon la disponibilité.

Pour l'aéroport : 24,434.08 \$

**12. Comptes payés**

**a) Chèques conciliés**

Les membres du conseil ont reçu la liste des comptes payés par chèques qui ont été émis dans le courant du mois de février.

**b) Récapitulatif des opérations monétaires**

Les membres du conseil ont reçu la liste des comptes payés dans le courant du mois de février, avec un récapitulatif des opérations monétaires par accès D.

**13. Balance de vérification**

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

**14. Correspondance**

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance et sont avisés que la correspondance reçue est au bureau pour ceux qui veulent la consulter.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE  
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE  
NATASHQUAN, LE 11 MARS 2019, À 19h00.**

---

**15. Période de questions**

Trois questions ont été posées et les réponses fut données.

**16 Clôture de la séance**

Il est proposé par Alain Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2019-051**

**QUE** la séance soit levée à 19h44.

\_\_\_\_\_  
André Barrette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Léonard Landry  
Directeur général

*« Je, André Barrette, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code  
municipal »*

*André Barrette, maire*